

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE VILLE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR la soussignée, M^e Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, tenue le 12 novembre 2024, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 802-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 758-2023 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE ET LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

QU'UN avis de motion et un projet de règlement ont été donnés le 15 octobre 2024 par madame la conseillère Cynthia Harrisson-Tessier;

QUE l'objet du règlement numéro 802-2024 est suffisamment décrit par son titre;

QUE ledit règlement est déposé au bureau de la greffière à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau;

QUE ledit règlement numéro 802-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 13 novembre 2024.

Copie originale signée

M^e Stéphanie Myre, greffière et
directrice de la conformité municipale